



Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Charte de la Police de Proximité

→ INTRODUCTION :

La *police de proximité* est la mission prioritaire de la Police Municipale rennaise, elle contribue à la surveillance du bon ordre, à la tranquillité, la sécurité et la salubrité dans l'espace public par le dialogue, la prévention et la dissuasion. Elle doit aussi sanctionner le non-respect des lois et règlements quand cela est nécessaire.

Notre Police Municipale concourt à ces objectifs, en tant que *police de proximité*, en assurant une veille et une présence rassurante sur le territoire, et ce en exerçant des missions en complémentarité de celles de la Police Nationale.

La Police Municipale, au travers de sa polyvalence, de son écoute et de sa connaissance, tant du terrain que des différents acteurs et partenaires, se veut être une police à l'écoute et au service des rennais. Cette *police de proximité* et les liens qu'elle crée avec la population constituent une des clés du bien vivre ensemble.

La *Charte de la police de proximité* est le fruit d'une démarche de concertation et de co-construction menée auprès des agents de la Police Municipale pendant plusieurs mois.

Conçue au regard des priorités politiques fixées par les élus et élaborée à partir du vécu des agents, elle réunit et synthétise les différents éléments qui caractérisent la police de proximité rennaise.

Son objectif est de donner corps à la notion de *police de proximité* et de formaliser les objectifs que la collectivité lui fixe afin de la rendre plus lisible et visible aux yeux de tous.

ENJEU N°1

S'INVESTIR DANS LE QUARTIER

- **Objectifs** :
 - Développer une bonne connaissance des caractéristiques du quartier
 - Développer une connaissance des acteurs et des partenaires présents sur le quartier
- **Modes d'action** :
 - *Repérer les caractéristiques urbaines et sociales de l'ilot*
 - *Rester en éveil permanent, observer l'environnement et les personnes pour déceler les éléments anormaux*
 - *Assurer la surveillance des activités s'exerçant sur la voie publique*
 - *Assurer une présence dans les endroits stratégiques du quartier, notamment les entrées et sorties des établissements scolaires, les marchés...*
 - *Adopter une méthode de travail partenariale et collaborative*

FOCUS n°1

LES ACTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE POUR S'INVESTIR DANS LES QUARTIERS

- *Intervention dans les établissements scolaires: actions de prévention, présentation du métier de policier municipal...*
- *Présence sur les événements ou lors des fêtes de quartiers*

ENJEU N°2

CRÉER UN LIEN DE CONFIANCE AVEC LA POPULATION

- **Objectifs** :

- Développer une bonne connaissance de la population du quartier
- Entretenir un contact permanent avec la population
- Rendre visible et lisible l'action de la Police Municipale auprès de la population

- **Modes d'action** :

- *Assurer un ilotage visible en se faisant connaître et reconnaître par la population*
- *Entretenir une relation de confiance avec les commerçants et les habitants en*
 - *Établissant des contacts réguliers avec eux*
 - *Sachant écouter leurs doléances et en identifiant les motifs de leurs demandes*
 - *Donnant à ces demandes une suite appropriée*
 - *Rendant compte de la suite donnée à leurs demandes*
- *Etre réactif et disponible pour alimenter ce lien de confiance entre la Police Municipale, les habitants et les commerçants*

FOCUS n°2

LES ACTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE POUR CRÉER UN LIEN DE CONFIANCE AVEC LA POPULATION

1. *Patrouiller sur l'ilot concerné de manière très régulière afin de connaître parfaitement le territoire et ainsi montrer aux habitants notre présence*
2. *Renseigner toutes demandes avec déférence et courtoisie*
3. *Apporter des réponses rapides (ex : un véhicule abandonné et signalé doit être rapidement mis en fourrière)*

ENJEU N°3

COLLECTER DE L'INFORMATION ET ORIENTER LES ACTIONS EN CONSEQUENCE

- **Objectifs** :

- Savoir écouter et prendre en compte les attentes de la population et des acteurs du quartier
- Adapter l'action de la Police Municipale au territoire, et aux attentes de la population et des acteurs du quartier

- **Modes d'action** :

- *Recueillir et analyser les demandes de la population*
- *Rendre compte de l'aspect général de l'ilot : identifier les problématiques relatives aux quartiers et évaluer leur ampleur*
- *Identifier les acteurs pouvant contribuer à apporter une réponse aux problèmes et leur rediriger les informations recueillies*
- *Faire retour de tous renseignements obtenus pouvant intéresser la hiérarchie, les élus, la municipalité, la Police Nationale*

FOCUS n°3

LA DÉMARCHE DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION

1. **Quel est le problème?** -> Écouter et recueillir l'information -> Définition du problème
2. **Qui se plaint et quelles sont les origines du problème ?** -> Analyser l'information et prendre en compte le problème -> Définition des causes du problème
3. **Que faire ?** -> Rediriger l'information et répondre au problème -> Définition des objectifs et des moyens de l'action
4. **Comment évaluer l'impact de notre réponse?** -> Redescendre l'information et rendre compte de la réponse au problème -> Réalisation d'un bilan des résultats obtenus

ENJEU N°4

ANTICIPER ET PRÉVENIR LES TENSIONS

- **Objectifs** :

- Identifier les problématiques sur l'ilot dans une logique proactive et préventive
- Apporter en collaboration avec les partenaires des réponses adaptées, durables et graduées (prévention, médiation, répression, sanction)

- **Modes d'action** :

- *Définir des réponses en collaboration avec les partenaires sur le quartier*
- *Réaliser un bilan des résultats obtenus*

FOCUS n°4

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Le CLSPD est l'instance de concertation qui réunit les différents acteurs rennais concernés par ces thématiques au travers notamment de :

- *Assemblée plénière du CLSPD : 1 fois par an – Maire, Préfet, Procureur + participation large des partenaires.*

Le CLSPD se décline aussi au travers d'instances territorialisées :

- *Cellule de Veille territorialisée : 2 fois par an et par quartier - Veille et évolution des situations, avancée des projets – Ensemble des partenaires du quartier*
- *Réunion de sécurité : 1 fois par mois et par quartier – Veille territoriale, enclenchement d'actions à l'échelle du quartier*

→ SYNTHÈSE :

La Police de Proximité à Rennes c'est :

1. Une présence régulière, dissuasive et renforcée sur le terrain en privilégiant les déplacements à pieds
2. Des policiers municipaux connus et reconnus grâce à un contact permanent avec la population, les commerçants, les associations, les bailleurs sociaux et les acteurs des quartiers
3. Des policiers municipaux qui adaptent leur action en fonction de la connaissance qu'ils ont du territoire et de l'analyse qu'ils font des demandes du public ...
4. ... dans l'objectif d'anticiper et de prévenir les tensions afin d'apporter en collaboration avec les partenaires des réponses adaptées, durables et graduées (prévention, médiation, répression, sanction).